

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 12 : Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)

ACTIVITÉS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION (IFFAS)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans sa Résolution A36-5 – Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS), l'Assemblée demande que le Conseil lui présente à sa prochaine session ordinaire un rapport sur les activités de l'IFFAS, y compris une évaluation des performances et des états financiers apurés. Le présent rapport inclut donc les états financiers des exercices 2007, 2008 et 2009. Il contient également des informations sur les contributions reçues jusqu'au 30 juin 2010.

Établie le 4 décembre 2002 par le Conseil de l'OACI, l'IFFAS est devenue opérationnelle le 18 juin 2003. Elle a pour objet d'aider les États contractants à financer des projets liés à la sécurité, visant à rectifier les carences détectées essentiellement dans le cadre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et pour lesquels ces États ne peuvent fournir ou obtenir les ressources financières requises. Au 30 juin 2010, les contributions reçues s'élèvent à 4 351 407 USD et ont permis à l'IFFAS de maintenir son mécanisme de financement.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à noter le présent rapport sur les activités de l'IFFAS.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune incidence financière sur le budget-programme ordinaire de l'OACI étant donné que l'IFFAS est une activité extrabudgétaire.
<i>Références :</i>	Doc 9902, Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 28 septembre 2007)

1. FAITS NOUVEAUX SURVENUS DEPUIS LA 36^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Le Président du Conseil a nommé onze membres de l'Organe directeur de l'IFFAS pour la période triennale commençant le 15 juin 2009. L'Organe directeur a tenu les cinq réunions décrites ci-après.

1.2 À sa dixième réunion (tenue le 7 février 2008), l'Organe directeur a approuvé une subvention de 94 500 USD pour un projet lié au renforcement de la sécurité opérationnelle et au maintien de la navigabilité dans la Communauté des États indépendants (CEI). L'Organe directeur était convenu de recommander que le Conseil amende la Charte administrative de l'IFFAS pour permettre à l'Organe directeur d'approuver, à sa discrétion et au cas par cas, des subventions et des prêts sans intérêt. Il était également convenu qu'une procédure de dissolution était nécessaire pour respecter la responsabilité juridique décrite dans la Charte administrative de l'IFFAS.

1.3 À sa onzième réunion (tenue le 26 juin 2008), l'Organe directeur a noté que le Conseil, à la 12^e séance de sa 183^e session (tenue le 20 mars 2008), avait amendé l'article 4.5 de la Charte administrative de l'IFFAS pour accorder plus de souplesse au processus d'octroi de subventions et de prêts et que, pour se conformer à l'article 14.1 de la Charte administrative, le Conseil avait également approuvé le principe régissant le décaissement du solde des avoirs de l'IFFAS en cas de dissolution. L'Organe directeur a approuvé une subvention de 200 000 USD et un prêt sans intérêt de 102 100 USD pour un projet lié au renforcement des capacités de supervision de la sécurité à Djibouti, ainsi qu'une nouvelle subvention de 52 000 USD pour le renforcement de la sécurité opérationnelle et le maintien de la navigabilité dans la CEI. Après sa onzième réunion, l'Organe directeur a aussi approuvé, par correspondance, une subvention de 85 438 USD pour le Développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région de l'Afrique centrale et occidentale (CODEVMET WACAF).

1.4 À sa douzième réunion (tenue le 26 février 2009), l'Organe directeur a approuvé une subvention de 178 000 USD pour le projet lié à l'établissement d'organisations régionales de supervision de la sécurité (ORSS) pour des Programmes asiatiques de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP asiatiques). L'Organe directeur a demandé que le Secrétariat prépare, aux fins de soumission à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, un projet de note de travail de l'Assemblée sur la possibilité de renoncer en partie ou en totalité aux coûts administratifs de l'IFFAS.

1.5 À sa treizième réunion (tenue le 2 juillet 2009), l'Organe directeur est convenu de convertir en subventions le prêt de 102 100 USD déjà approuvé pour le projet de renforcement des capacités de supervision de la sécurité à Djibouti, ainsi que le prêt de 298 000 USD déjà approuvé pour le COSCAP du Groupe des États de l'Accord de Banjul. L'Organe directeur a expliqué que la décision de convertir ces prêts en subventions découle de conditions exceptionnelles qui ne s'appliqueraient pas nécessairement à d'autres prêts futurs.

1.6 À sa quatorzième réunion (tenue le 25 février 2010), l'Organe directeur a reçu une mise à jour concernant sa demande d'amender la Charte administrative de l'IFFAS pour permettre au Programme ordinaire d'absorber en totalité ou en partie les coûts administratifs de l'IFFAS. L'Organe directeur a noté que le Conseil a saisi le Comité des finances de la question. L'Organe directeur a approuvé une subvention supplémentaire de 36 020 USD pour le renforcement de la sécurité opérationnelle et le maintien de la navigabilité dans la CEI.

1.7 À sa quinzième réunion (tenue le 15 juin 2010), l'Organe directeur a approuvé une subvention de 252 063 USD pour le COSCAP de la Communauté de développement de l'Afrique australe (COSCAP-SADC) et une subvention de 154 400 USD pour le projet des petits États insulaires du Pacifique Sud-Ouest. À la demande du Conseil, l'Organe directeur a examiné la procédure à suivre dans le cas où le Conseil déciderait de mettre fin à l'IFFAS.

1.8 Depuis la 36^e session de l'Assemblée, l'IFFAS a financé 8 projets en faveur de 64 États. Vingt-deux subventions d'une valeur totale de 2,8 millions USD ont été accordées jusqu'ici à des projets bénéficiant 83 États. Seuls deux prêts ont été approuvés, qui ont d'ailleurs été convertis par la suite en subventions, comme il est indiqué plus haut. La valeur moyenne des subventions est d'environ 126 000 USD.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS

2.1 Depuis l'établissement de l'IFFAS le 4 décembre 2002, les contributions reçues totalisent environ 4,4 millions USD. Les contributions annuelles ont baissé depuis 2005 et, au 30 juin 2010, elles n'étaient plus que de 135 691 USD en 2009 et de 140 000 USD en 2010. Au 30 juin 2010, l'IFFAS disposait d'un solde approximatif de 1,6 million USD pour couvrir ses activités d'assistance financière et ses coûts administratifs.

2.2 Les États et autres parties intéressées ont été invités à contribuer à l'IFFAS dans des lettres émises périodiquement par le Secrétaire général, qui ont également encouragé les États à demander des fonds à l'IFFAS pour des projets liés à la sécurité. Afin de trouver des sources de financement, le président de l'Organe directeur a rencontré au fil des ans des contributeurs potentiels et a promu l'IFFAS à l'occasion de diverses conférences.

2.3 Les renseignements disponibles sur le web multiplient les possibilités, pour les candidats potentiels qui cherchent des renseignements sur l'IFFAS, d'accéder facilement aux détails pertinents sur la procédure à suivre pour obtenir des fonds de l'IFFAS.

3. COÛTS ADMINISTRATIFS

3.1 L'IFFAS est actuellement une activité extrabudgétaire et tous coûts liés à la participation du Secrétariat de l'OACI sont remboursés par l'IFFAS à l'OACI. L'assistance offerte par le Secrétariat de l'OACI, sous forme d'examen des demandes par le groupe d'experts, de tenue des réunions de l'Organe directeur et d'administration des contrats, représente un coût important pour l'IFFAS et il a été déterminé que ces coûts devraient être réduits le plus possible pour permettre à l'IFFAS d'offrir une plus grande assistance aux projets liés à la sécurité.

3.2 L'Organe directeur est d'avis que les coûts administratifs de l'IFFAS restent trop élevés et que l'Assemblée devrait accepter de renoncer en partie ou en totalité à ces frais. Une telle décision nécessiterait un amendement de la Résolution A36-5 et de la Charte administrative de l'IFFAS. L'Organe directeur a saisi le Conseil d'une proposition d'amendement de la Charte administrative de l'IFFAS pour permettre au Programme ordinaire de l'OACI d'absorber une partie ou la totalité des coûts administratifs de l'IFFAS. Le Conseil a examiné la question à sa 188^e session et a décidé d'en saisir le Comité des finances. Ce dernier a pris acte des coûts administratifs élevés de l'IFFAS et a suggéré que les réunions de l'Organe directeur se tiennent uniquement en anglais afin d'en réduire les coûts. À sa 190^e session, le

Conseil a décidé que, conformément à la résolution de l'Assemblée qui a créé l'IFFAS, le budget-programme ordinaire ne devrait absorber aucun des coûts administratifs de l'IFFAS.

3.3 Depuis l'institution de l'IFFAS, ses coûts administratifs se sont élevés au total à quelque 0,4 million USD, soit environ 17 % de l'assistance financière fournie. Pour l'exercice 2009, ces coûts se sont élevés à 58 579 USD. Ils incluaient la préparation et la participation aux réunions de l'Organe directeur de l'IFFAS (2 réunions en 2009, pour lesquelles 12 notes de travail ont été préparées), les services d'interprétation aux deux réunions de l'Organe directeur, la préparation et la participation aux réunions du Groupe d'experts (4 réunions en 2009, plus de nombreuses correspondances avec les membres du Groupe d'experts), la préparation du rapport annuel au Conseil, la préparation d'une note de travail du Conseil sur l'amendement de la Charte administrative de l'IFFAS, l'examen des demandes d'assistance soumises à l'IFFAS (4 propositions ont été examinées en 2009), la comptabilisation des transactions dans les comptes et la préparation des états financiers annuels.

4. **ÉTATS FINANCIERS POUR 2007, 2008 ET 2009**

4.1 Les Appendices A à C contiennent les états financiers de l'IFFAS pour les périodes se terminant le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009. Des subventions totalisant 572 400 USD, 94 500 USD et 464 338 USD ont été décaissées respectivement en 2007, 2008 et 2009.

4.2 L'Appendice D donne le détail des contributions reçues en date du 30 juin 2010. De 2002 au 30 juin 2010, le total des contributions reçues s'est élevé à 4 231 407 USD. En outre, le produit de l'intérêt accumulé durant la période de 2002 au 31 décembre 2009 est de 425 888 USD.

APPENDICE A

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers de USD)

RECETTES ET DÉPENSES	FONDS GÉNÉRAL	PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS	TOTAL	
			2007	2006
RECETTES				
Contributions	419		419	685
Autres recettes				
Recettes d'intérêts	135	3	138	122
TOTAL DES RECETTES	554	3	557	807
DÉPENSES				
Traitements, salaires et frais communs de personnel		9	9	31
Dépenses générales de fonctionnement	36		36	40
Subventions	572		572	95
Autres	7		7	8
TOTAL DES DÉPENSES	615	9	624	174
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(61)	(6)	(67)	633
SOLDE DES FONDS				
Remboursement des contributions		(60)	(60)	
Solde des fonds, début de l'exercice	2 752	66	2 818	2 185
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	2 691		2 691	2 818
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS				
ACTIF				
Liquidités et dépôts à terme	2 733		2 733	2 858
Soldes inter-fonds				
TOTAL DE L'ACTIF	2 733		2 733	2 858
PASSIF				
Soldes inter-fonds	42		42	40
TOTAL DU PASSIF	42		42	40
SOLDE DES FONDS				
Représenté par :				
Excédent cumulé	2 691		2 691	2 818
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	2 691		2 691	2 818
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	2 733		2 733	2 858

Certifié



Carlo Reitano
Sous-Directeur par intérim chargé des finances

Approuvé



Ruwantissa Abeyratne
Secrétaire par intérim de l'Organe directeur de l'IFFAS

APPENDICE B

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de CAD)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
RECETTES ET DÉPENSES		
RECETTES		
Contributions volontaires	287	453
Recettes d'intérêt	72	149
TOTAL DES RECETTES	<u>359</u>	<u>602</u>
DÉPENSES		
Rémunérations et frais du personnel/des experts	58	10
Subventions et autres virements	96	619
Autres dépenses		46
TOTAL DES DÉPENSES	<u>154</u>	<u>675</u>
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>204</u>	<u>(73)</u>
Gain/Perte sur réévaluation des devises étrangères	637	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	<u>841</u>	<u>(73)</u>
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE		
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Liquidités et valeurs équivalentes	3 532	8
Soldes inter-fonds		2 633
TOTAL DEL'ACTIF COURANT	<u>3 532</u>	<u>2 640</u>
TOTAL DEL'ACTIF	<u>3 532</u>	<u>2 640</u>
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Soldes inter-fonds	51	
TOTAL DU PASSIF COURANT	<u>51</u>	
TOTAL DU PASSIF	<u>51</u>	
VALEUR NETTE		
Excédent/(Déficit) accumulés	3 481	2 640
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	<u>3 481</u>	<u>2 640</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	<u>3 532</u>	<u>2 640</u>

Certifié :

Rahul Bhalla

Rahul Bhalla
Sous-Directeur chargé des finances

Approuvé :

Walter Amaro

Walter Amaro
Secrétaire de l'Organe directeur de l'IFAS

APPENDICE C

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de CAD)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
RECETTES ET DÉPENSES		
RECETTES		
Contributions volontaires	155	287
Recettes d'intérêt	10	72
TOTAL DES RECETTES	<u>166</u>	<u>359</u>
DÉPENSES		
Rémunérations et frais du personnel/des experts	67	58
Subventions et autres virements	552	96
TOTAL DES DÉPENSES	<u>619</u>	<u>154</u>
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>453</u>	<u>204</u>
Gain/Perte sur réévaluation des devises étrangères	(452)	637
EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR L'EXERCICE	<u>(906)</u>	<u>841</u>
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE		
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Liquidités et valeurs équivalentes	2 555	3 532
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	<u>2 555</u>	<u>3 532</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>2 555</u>	<u>3 532</u>
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Soldes inter-fonds		51
TOTAL DU PASSIF COURANT		<u>51</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>51</u>
VALEUR NETTE		
Excédent/(Déficit) accumulés	2 555	3 481
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	<u>2 555</u>	<u>3 481</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	<u>2 555</u>	<u>3 532</u>

Certifié :

Rahul Bhalla

Bhalla Rahul
Sous-Directeur chargé des finances

Approuvé :

Walter Amaro

Walter Amaro
Secrétaire de l'Organe directeur de l'IFFAS

APPENDICE D

**Contributions de l'IFFAS reçues au 30 juin 2010
(en USD)**

	2002 (Note 1)	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (Note 3)	2009 (Note 3)	2010	Total
États contractants :										
Afrique du Sud	5 461									5 461
Algérie	4 105	25 000	75 000							104 105
Allemagne			50 000		50 000	50 000				150 000
Angola	565									565
Arabie saoudite			100 000							100 000
Argentine	6 715							3 200		9 915
Bénin	256									256
Bolivie	517									517
Brunéi Darussalam	662									662
Bulgarie	1 094									1 094
Cameroun	237									237
Chili		4 891		14 000		10 000	9 891			38 782
Chine	10 000			300 000						310 000
Congo	253									253
Égypte	2 732			20 000				9 253		31 985
Estonie	1 100									1 100
Éthiopie	484									484
Fédération de Russie			120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	840 000
France	90 790			260 080	379 191					730 061
Gabon	253									253
Géorgie								3 238		3 238
Guinée	383									383
Hongrie	680									680
Îles Cook	552									552
Inde	6 877				34 000	16 000				56 877
Italie	26 101									26 101
Jordanie	884									884
Kenya	820									820
Koweït	2 129									2 129
Lesotho	188									188
L'ex-République yougoslave de Macédoine	130									130
Madagascar	708									708
Malawi	581									581
Maurice	441									441
Monaco	501									501
Mongolie	1 070									1 070
Nigéria		250 100					50 000		20 000	320 100
Nouvelle-Zélande							25 000	25 432		50 432
Oman	1 381									1 381
Ouganda	725									725
Pakistan	1 754		7 000			10 000				18 754
Paraguay	249									249
Pays-Bas (Royaume des)	27 500	25 000		58 030		36 260				146 790
Pérou	175									175
Pologne	3 384									3 384
République de Corée	10 480				100 000	100 000	100 000			310 480
République populaire démocratique de Corée	225									225
République-Unie de Tanzanie	500									500
Samoa	785									785
Sénégal	55									55
Singapour	7 236									7 236
Soudan	259									259
Swaziland	441									441
Togo	291									291
Tonga				7 124						7 124
Tunisie							2 000			2 000
Autres bailleurs de fonds :										
Virement de fonds (Résolution A34-I de l'Assemblée) (y compris les intérêts accumulés)		1 055 190								1 055 190
Conseil international des aéroports			2 000							2 000
Groupe ABIS					1 818					1 818
Total partiel	222 709	1 360 181	354 000	779 234	685 009	419 260	255 323	135 691	140 000	4 351 407
Intérêts (note 2)	3 435	3 596	21 998	66 027	119 123	134 658	68 148	8 903	0	425 888
Total	226 144	1 363 777	375 998	845 261	804 132	553 918	323 471	144 594	140 000	4 777 295

Note 1 : Répartition de l'excédent de trésorerie au 1^{er} janvier 2002 (A33-23).

Note 2 : Les montants de l'intérêt pour 2008 et 2009 sont convertis en CAD au taux de change moyen de chaque année.

Note 3 : Les contributions reçues en CAD sont indiquées en USD au taux de change des Nations Unies en vigueur au moment de la réception.